

La population des zones urbaines sensibles

Corinne Chevalier, Secrétariat général du Comité interministériel des villes, Onzus
François Lebeau, division des Études territoriales, Insee

En 2006, 4,4 millions de personnes vivent en zones urbaines sensibles (ZUS), soit 7 % de la population française. Cette population est en diminution depuis 1990.

Les caractéristiques des habitants des ZUS ont peu évolué depuis 1999. Ils sont plus jeunes que dans les unités urbaines environnantes, la proportion d'immigrés y est plus élevée, les taux d'activité et d'emploi plus faibles.

60 % des ménages des ZUS sont locataires en HLM. Les grands logements sont plus rares qu'ailleurs, tandis que les familles nombreuses y sont plus fréquentes. Dans le parc locatif privé des ZUS, les habitants déménagent moins souvent que dans le reste de l'espace urbain.

Territoires de base de la politique de la ville mis en place en 1996, les zones urbaines sensibles (ZUS, *encadré*) comptent 4 361 000 habitants en 2006, dont 204 600 dans les départements d'outre-mer (DOM) (*tableau 1*). La population des 717 ZUS métropolitaines a diminué de 2,3 % depuis 1999, soit -0,3 % en moyenne annuelle. Cette baisse est moins vive que sur la période précédente : -0,6 % par an entre 1990 et 1999. Parallèlement, la population totale de France métropolitaine a augmenté de 0,7 % par an entre 1999 et 2006, après 0,4 % par an entre 1990 et 1999. Ainsi, depuis 1990, l'évolution de la population des ZUS est inférieure d'un point à celle de la France métropolitaine. Dans toutes les régions, la part de la population en ZUS diminue. Toutefois, en Île-de-France, Languedoc-Roussillon, Aquitaine, Provence - Alpes - Côte d'Azur (Paca) et Corse, la population des ZUS s'accroît en raison de la forte augmentation de la population totale dans

1 Population des ZUS par région au 1^{er} janvier 2006

Région	Nombre de ZUS	Population en ZUS*	Part de la population régionale en ZUS (en %)	Taux d'évolution annuel moyen de la population en ZUS 1999-2006 (en %)
Alsace	19	128 300	7,1	-0,6
Aquitaine	24	139 500	4,5	0,4
Auvergne	17	66 400	5,0	-1,1
Basse-Normandie	12	50 700	3,5	-1,8
Bourgogne	22	78 400	4,8	-2,0
Bretagne	20	88 400	2,8	-0,8
Centre	30	116 900	4,6	-1,3
Champagne-Ardenne	31	131 200	9,8	-1,6
Corse	5	30 100	10,2	1,0
Franche-Comté	23	78 200	6,8	-1,2
Haute-Normandie	25	124 800	6,9	-1,7
Île-de-France	157	1 278 300	11,1	0,2
Languedoc-Roussillon	28	137 400	5,4	0,4
Limousin	3	18 300	2,5	-0,3
Lorraine	38	145 000	6,2	-1,3
Midi-Pyrénées	14	60 100	2,2	-0,5
Nord - Pas-de-Calais	73	410 100	10,2	-0,5
Pays de la Loire	29	142 800	4,1	-1,1
Picardie	21	132 900	7,0	-0,7
Poitou-Charentes	14	65 700	3,8	-1,0
Provence - Alpes - Côte d'Azur	48	393 400	8,2	0,4
Rhône-Alpes	64	339 500	5,6	-0,3
France métropolitaine	717	4 156 400	6,8	-0,3
DOM	32	204 600	11,5	nd

nd : non disponible

* effectif arrondi à la centaine.

Source : Insee, recensements de la population.

INSEE
PREMIERE

ces régions. Dans quatre de ces régions, le nombre de personnes par logement augmente en ZUS. Il n'y a qu'en Aquitaine que la forte croissance du nombre de logements permet une baisse du nombre de personnes par logement.

7 % de la population réside en ZUS

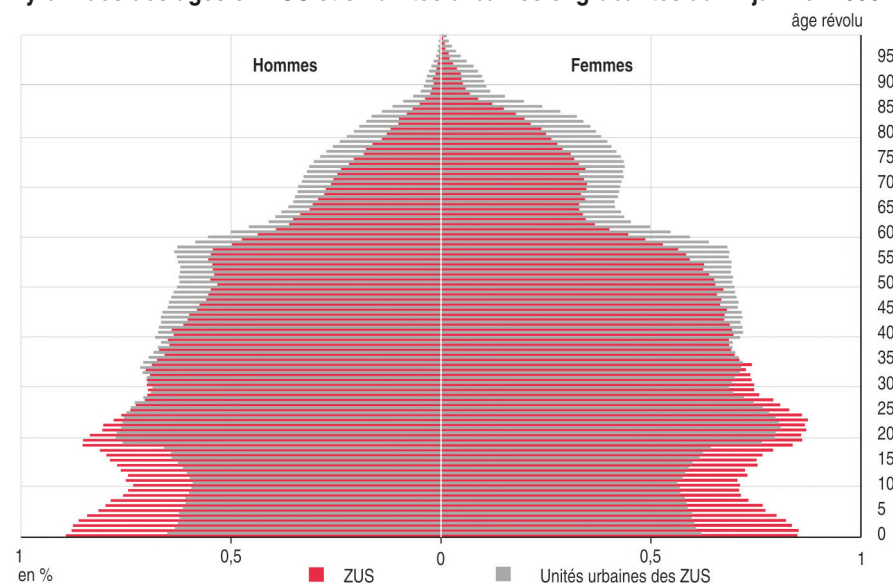
La part de la population résidant en ZUS est maximale à La Réunion et en Guyane, autour de 15 % ; elle dépasse 10 % dans le Nord - Pas-de-Calais, en Île-de-France et en Corse. À l'inverse, elle est inférieure à 3 % en Bretagne, dans le Limousin et en Midi-Pyrénées.

Les ZUS sont de tailles très diverses : une quarantaine compte moins de 1 000 habitants tandis que les deux plus grandes, « Centre Nord » à Marseille et « Roubaix Nord », comptent chacune autour de 50 000 habitants. À elle seule, l'Île-de-France concentre 11 des 21 ZUS de plus de 20 000 habitants de France métropolitaine. Dans les DOM, la plus grande ZUS est à Saint-Denis, à la Réunion : près de 40 000 habitants y résident.

Une population toujours très jeune

En 2006, tout comme en 1999, la part des moins de 6 ans dans les ZUS est supérieure d'un tiers à celle observée dans les unités urbaines englobantes (*définitions*) et celle des moins de 20 ans, d'un quart. À l'inverse, la part des 60 ans et plus est inférieure d'un quart (*graphique*).

Pyramides des âges en ZUS et en unités urbaines englobantes au 1^{er} janvier 2006



Lecture : les hommes de 60 ans représentent 0,4 % de la population totale des ZUS et 0,5 % de celle des unités urbaines englobantes.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, recensements de la population.

Dans les ZUS, comme dans leurs unités urbaines, les 18-24 ans, étudiants et jeunes actifs, sont surreprésentés par rapport aux autres classes d'âge, ce qui est caractéristique des grandes agglomérations. Les femmes de 23 à 30 ans sont plus présentes en ZUS que dans leurs unités urbaines, ce qui n'est pas le cas des hommes du même âge. Leur manque d'insertion dans la vie active et leur monoparentalité fréquente limitent peut-être leurs possibilités de départ des ZUS.

Familles nombreuses, familles monoparentales

En 2006, 12,7 % des ménages en ZUS sont composés de cinq personnes ou plus. C'est deux fois plus que dans les unités urbaines englobantes (*tableau 2*). Néanmoins, dans les ZUS, cette part baisse au cours du temps (elle était de 13,8 % en 1999) et l'écart avec les unités urbaines englobantes diminue légèrement (-0,2 point).

À l'inverse, on vit moins souvent seul dans les ZUS : 34,5 % des ménages sont composés d'une personne dans les ZUS, contre 37,4 % dans leurs unités urbaines. Cela s'explique en partie par la moindre présence de personnes âgées.

Les familles monoparentales sont plus fréquentes dans les ZUS que dans les unités urbaines englobantes : 25,7 % des familles des ZUS sont monoparentales, contre 15,8 % dans leurs unités

urbaines. L'écart entre ces deux zones géographiques est constant depuis 1999. La part des étrangers et des Français par acquisition est deux fois plus importante dans les ZUS que dans les unités urbaines englobantes. 17,5 % des habitants de ZUS sont étrangers, dont près de la moitié originaires des pays du Maghreb et 10,2 % sont Français par acquisition. Depuis 1999, la part des étrangers chez les 18 ans et plus a peu évolué, tant dans les ZUS que dans les unités urbaines englobantes.

Les ZUS d'Île-de-France sont caractérisées tout à la fois par une faible proportion de personnes âgées et une part élevée d'étrangers, en lien avec les caractéristiques des ZUS en général mais aussi de cette région dans son ensemble. En Rhône-Alpes, la présence des étrangers dans les ZUS est forte, alors qu'elle est égale à la moyenne nationale dans les unités urbaines de cette région. Les ZUS de la région Paca sont caractérisées quant à elles par une forte présence de personnes âgées, toutefois plus faible que dans leurs unités urbaines. En Nord - Pas-de-Calais, il y a relativement peu d'étrangers dans les ZUS, tout comme dans les unités urbaines.

Un habitat HLM prépondérant, mais souvent inadapté

60 % des ménages des ZUS sont locataires en HLM (habitations à loyer modéré). C'est trois fois plus que dans les unités urbaines englobantes. 15 % des ménages des ZUS résident dans du locatif privé, ce qui est très inférieur aux 26 % observés dans les unités urbaines englobantes.

En 2006, 20,0 % des habitants de ZUS sont propriétaires, contre 19,7 % en 1999. Cette légère augmentation est inférieure à celle observée dans les unités urbaines englobantes.

Le parc de logements est à 86 % collectif en ZUS, contre 64 % dans leurs unités urbaines. De ce seul fait, les logements de cinq pièces et plus y sont nettement plus rares (respectivement 17 % et 26 %), alors que les ménages de cinq personnes et plus y sont surreprésentés (*tableau 2*).

60 % de l'offre de logements en ZUS porte sur les trois et quatre pièces. Cela résulte pour l'essentiel de l'importance du parc HLM. Ce parc se compose en effet

aux deux tiers de logements de trois et quatre pièces, aussi bien en ZUS que dans le reste du milieu urbain. Le parc HLM, pas forcément toujours adapté à la taille des familles nombreuses qui y accèdent, l'est encore moins en ZUS.

En raisonnant en termes de surface, le manque relatif de grands logements (plus de 100 m²) est encore plus marqué dans les ZUS. D'une part, le parc de logements des ZUS n'est composé que de très peu de maisons individuelles, habituellement plus vastes que les appartements. D'autre part, la proportion de grands logements, qu'ils relèvent de l'habitat collectif ou individuel, est moins élevée en ZUS qu'en unités urbaines englobantes : si la présence de grands appartements est comparable dans les ZUS et les unités urbaines englobantes (respectivement 6 % et 7 %), en revanche, 27 % des maisons ont une surface de plus de 100 m² en ZUS, contre 43 % en unités urbaines englobantes.

Un parc de logements anciens

Dans les ZUS, les trois quarts des logements ont été construits avant 1975 (contre deux tiers dans les unités urbaines englobantes). Mais, grâce à la prédominance du parc HLM, peu de logements sont très anciens : 14 % du parc date d'avant 1950 dans les ZUS et 26 % dans les unités urbaines englobantes.

En HLM et dans le locatif privé, les logements construits depuis 1982 sont peu présents en ZUS : 10 % contre 24 % dans leurs unités urbaines.

Le programme de rénovation urbaine permet maintenant un certain renouvellement du parc de logements des ZUS. Les logements construits en 2004 et 2005 y restent moins fréquents que dans les unités urbaines englobantes, mais l'écart s'est réduit par rapport à la période de construction 1999-2003.

Les logements des ZUS du Nord - Pas-de-Calais se distinguent de ceux des autres ZUS par la fréquence importante des habitats individuels et des nombres élevés de pièces. Dans les ZUS de Paca, la part des logements vacants et des logements occupés en secteur locatif privé est plus forte que dans les autres ZUS de métropole (tableau 2).

Deux tiers des habitants des ZUS y résidaient cinq ans avant

Les habitants actuels des ZUS ont été un peu moins mobiles que ceux des unités urbaines englobantes. Ainsi dans les ZUS, 35,4 % des personnes n'habitaient pas le même logement cinq ans avant, contre 37,4 % dans les unités urbaines englobantes. C'est encore plus net pour les seuls locataires du secteur

privé : 51,8 % de ces locataires en ZUS ne vivaient pas dans le même logement cinq ans plus tôt, contre 63,2 % de ceux des unités urbaines englobantes.

Comme les étrangers, les immigrés (*définitions*) sont surreprésentés dans les ZUS : 22,2 %, contre 10,9 % dans les unités urbaines englobantes. Dans les ZUS, 24 % des locataires du parc privé et 23 % de ceux du parc HLM sont immigrés (respectivement 13 % et 17 % en unités urbaines englobantes).

Les immigrés qui habitaient à l'étranger hors Union européenne cinq ans auparavant représentent 2,7 % de la population totale en ZUS, soit deux fois plus qu'en unités urbaines englobantes.

Un déficit persistant de formation et d'activité

Le niveau de formation de la population s'est accru dans les ZUS, mais moins vite que dans le milieu urbain englobant. Dans les ZUS, la moitié des habitants ne disposent d'aucun diplôme supérieur au brevet des collèges, contre un tiers dans les unités urbaines englobantes. Cet écart a augmenté de 2,6 points entre 1999 et 2006. La part des diplômés universitaires reste deux fois plus faible en ZUS.

Dans les ZUS, le taux d'activité (*définitions*) des 25-49 ans est inférieur de 7,2 points à celui observé dans les unités

2 Structures de la population et des logements en ZUS et unités urbaines englobantes en 2006

en %

	France métropolitaine		Île-de-France		Nord - Pas-de-Calais		Paca		Rhône-Alpes	
	ZUS	UU englobantes*	ZUS	UU englobantes*	ZUS	UU englobantes*	ZUS	UU englobantes*	ZUS	UU englobantes*
Population totale										
Moins de 20 ans**	31,6	24,9	32,5	25,7	32,2	27,8	31,5	23,5	31,4	25,0
60 ans et plus**	14,8	19,8	11,6	16,6	14,3	17,1	17,7	24,6	15,7	20,5
Étrangers	17,5	8,2	23,0	13,3	9,3	4,1	16,3	6,8	20,2	8,3
Français par acquisition	10,2	5,9	13,2	8,7	5,4	3,3	11,0	5,8	12,1	6,4
Familles										
Familles monoparentales	25,7	15,8	24,7	16,4	25,4	16,2	27,9	15,5	22,7	14,2
Ménages ordinaires										
Cinq personnes et plus	12,7	6,6	15,4	7,9	13,1	9,7	13,5	5,8	13,1	6,7
Propriétaires	20,0	47,0	19,5	44,6	23,7	49,6	22,6	51,1	21,7	48,4
Résidences principales										
Cinq pièces et plus	16,9	26,2	11,3	18,9	32,1	44,2	12,1	19,3	18,4	26,6
Six pièces et plus	4,4	10,8	2,3	7,6	13,0	20,0	2,6	6,9	4,2	10,4
Logements										
Vacants	6,7	6,3	5,6	6,3	5,4	5,2	9,3	6,5	7,4	6,4
Appartements	85,3	63,5	92,6	75,9	53,9	33,1	90,6	67,5	93,4	70,3

* unités urbaines englobantes des zones urbaines sensibles, voir *définitions*.

** âges révolus au 1^{er} janvier.

Source : Insee, recensements de la population.

urbaines englobantes. La différence est plus prononcée pour les taux d'emploi (*définitions*), particulièrement chez les femmes et les étrangers. 34,5 % des étrangères de 25 à 49 ans sont en emploi en ZUS, contre 60,0 % dans leurs unités urbaines et 76,2 % des Françaises du même âge des mêmes unités urbaines. Les hommes étrangers de 25 à 49 ans sont eux un peu plus souvent actifs en ZUS qu'en unités urbaines englobantes (+ 1,1 point), mais nettement moins souvent en emploi (- 5,2 points).

Pour l'ensemble des hommes, français et étrangers, le taux d'activité à niveau de formation donné est très proche en ZUS et dans les unités urbaines englobantes. En revanche, les femmes peu ou non diplômées sont bien plus souvent inactives en ZUS que dans leurs unités urbaines. ■

La politique de la ville

La politique de la ville a pour objectif d'intervenir auprès des territoires urbains en difficultés. Les zones urbaines sensibles (ZUS) ont été créées en 1996 (décret n° 96-1156 du 26 décembre 1996, modifié par les décrets n° 2000-796 du 24 août 2000 et n° 2001-707 du 31 juillet 2001). Caractérisées par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi, leur sélection a été réalisée en concertation avec les élus. Parmi ces ZUS, des territoires ciblés présentant des niveaux particuliers de difficultés urbaines, économiques et sociales font l'objet de mesures spécifiques, notamment pour favoriser la création d'activité et d'emplois : 416 zones de redynamisation urbaine (ZRU) et 100 zones franches urbaines (ZFU).

Défini par la loi du 1^{er} août 2003, le Programme national de rénovation urbaine (PNRU) se déploie depuis 2004 sur environ 400 ZUS, parmi les plus peuplées, ainsi que sur 150 autres quartiers, présentant des difficultés socio-économiques similaires (www.ville.gouv.fr/territoires-prioritaires). Les interventions spécifiques à la politique de la ville réalisées par les pouvoirs publics s'inscrivent dans les Contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) signés notamment par l'État et les collectivités territoriales. Les 2 500 quartiers objets de ces contrats, dont 741 ZUS et 201 quartiers d'extensions hors ZUS contigus à celles-ci, bénéficient d'interventions de l'État et des collectivités. En 2006 en France métropolitaine, 7,9 millions d'habitants vivent dans les quartiers visés par les Cucs.

Sources

Les données présentées dans cet article sont issues des recensements de la population. L'année 2006 est décrite à partir des résultats des enquêtes annuelles de recensement réalisées entre 2004 et 2008. Les populations nationale et régionales habitant en ZUS en 2006 tiennent compte des corrections effectuées en 2010 sur les populations légales communales habitant en ZUS en 2006. L'évolution de ces populations entre 1999 et 2006 a été estimée par celle des populations vivant en ZUS dans les communes de plus de 10 000 habitants. En effet, 96 % de la population vivant en ZUS résident dans des communes de plus de 10 000 habitants. En Lorraine, où c'est le cas de 79 % de la population des ZUS, l'estimation de cette évolution est plus fragile.

Les structures démographiques des ZUS de 1999 ont été calculées à partir d'approximations des ZUS en îlots entiers (l'îlot était l'unité de base pour la statistique et la diffusion des recensements de la population jusqu'à celui de 1999). Celles de 2006 l'ont

été à partir de la définition des ZUS en contours exacts (ces contours peuvent couper des îlots) : ainsi, la précision des évolutions en structure présentées dans cette étude en est légèrement affectée.

Les données des ZUS détaillées par région sont présentées uniquement pour les quatre grandes régions urbaines, les résultats étant moins significatifs pour les autres régions.

Définitions

La notion d'unité urbaine repose sur la continuité de l'habitat : est considéré comme telle un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti et comptant au moins 2 000 habitants. La condition est que chaque commune de l'unité urbaine possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie. Les **unités urbaines englobantes des zones urbaines sensibles** sont les unités urbaines comprenant chacune au moins une ZUS.

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'intégration, un **immigré** est une

personne née étrangère à l'étranger et résidant en France, quelle que soit sa nationalité du moment.

Le **taux d'activité** d'une classe d'âge est le rapport de la population active (actifs ayant un emploi et chômeurs) de cette classe d'âge, à la population totale de la même classe d'âge.

Le **taux d'emploi** d'une classe d'âge est le rapport de la population active ayant un emploi de cette classe d'âge à la population totale de la même classe d'âge.

Bibliographie

Goldberger M.-F., Choffel P., Le Toqueux J.-L., « Les zones urbaines sensibles », *Insee Première* n° 573, avril 1998.

Le Toqueux J.-L., Moreau J., « Les zones urbaines sensibles - Forte progression du chômage entre 1990 et 1999 », *Insee Première* n° 835, mars 2002.

« Observatoire national des zones urbaines sensibles - Rapport 2010 », *Les éditions du CIV*, novembre 2010.

INSEE PREMIÈRE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr (rubrique Publications)

Pour vous abonner aux avis de parution : <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=abonnements/liste-abonnements.htm>

BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

À RETOURNER À : INSEE/CNGP, Service Abonnement - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1
Tél. : 03 22 97 31 70 Fax : 03 22 97 31 73

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2010

Abonnement annuel : 74 € (France) 92 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____ Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature _____

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14
Directeur de la publication :
Jean-Philippe Cotis
Rédacteur en chef :
Gilles Rotman
Rédacteurs :
L. Bellin, A.-C. Morin,
C. Perrel, C. Pfister
Maquette : P. Thibaudau
Impression : Jouve
Code Sage IP101328
ISSN 0997 - 3192
© INSEE 2010

